Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_018-DE

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

n° SMG-2026-018

OBJET : CHARTE DE BONNE CONDUITE ET D'ORGANISATION DES ACTIVITES D'ATTELAGE CANIN AU PLATEAU DES GLIERES

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni au Conseil Départemental, à Annecy, sous la présidence de :

M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	MM. Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Mickaël MAISTRE
Autres membres :	**Titulaires** MM. Marcel CATTANEO, Bruno DUMEIGNIL, Mme Agnès GAY
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
M. Jean-Jacques WROBLEWSKI	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. Martial SADDIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**12**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**8**	**Voix Pour**	**9**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**1 / 1**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**9**	**Abstention(s)**	**0**
Elu(e)s déporté(e)s :			

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_018-DE

M. le Président rappelle que Syndicat Mixte des Glières a pour objet d'offrir une meilleure prise en charge des publics fréquentant le Plateau des Glières, en particulier dans l'organisation des circulations et déplacements, le respect et la coordination des célébrations sur les lieux de mémoire, la promotion d'une éducation citoyenne et la prévention des conflits d'usage sur les espaces ouverts au public.

Le Syndicat Mixte des Glières n'a pas prévu l'aménagement sur le domaine nordique de piste pour la pratique des activités d'attelage canin de manière individuelle ou en club. Toutefois, il a souhaité établir une charte de bonne conduite et d'organisation de ces activités au plateau des Glières.

Cette charte tripartite (syndicat Mixte des Glières / Haute-Savoie Noric / Musher professionnel) concrétise et fixe les termes et conditions suivant lesquels les activités d'attelage canin doivent être menées sur le Plateau des Glières dans le respect du site, de son histoire et des pratiquants des autres activités.

Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte de bonne conduite et d'organisation des activités d'attelage canin au Plateau des Glières.

AUTORISE M. le Président à signer la charte et les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Syndicat Mixte des Glières,

François EXCOFFIER